



SAINT-CYR-L'ÉCOLE[®]
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : M. Isidro DANTAS pouvoir à Vladimir BOIRE (jusqu'à son arrivée à 20h40 au cours du débat sur le point n° 1 inscrit à l'ordre du jour), Mme Isabelle GENEVELLE pouvoir à Mme Jessica BULLIER, M. Jérôme de NAZELLE pouvoir à Mme Sophie MARVIN, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Marie Laure CAILLON, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2023/09/1 - OBJET : Vidéoprotection – Convention cadre d'occupation du domaine public avec Versailles Grand Parc

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2123-3 et .2125-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2010-07-07 portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de vidéoprotection,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° D2022-02-9 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 février 2022 adoptant le nouveau schéma directeur 2022-2024 de la communauté d'agglomération en matière de vidéoprotection,

Vu la nouvelle convention relative à la vidéoprotection urbaine proposée par Versailles Grand Parc pour le déploiement de la vidéoprotection urbaine sur le territoire de Saint-Cyr-l'École

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230927-2023-09-1-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2023

Considérant l'intérêt pour la Ville de Saint-Cyr-l'École d'intégrer le dispositif proposé par la convention proposée,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) la convention relative à la vidéoprotection

Article 2 : Autorise le Maire à signer la convention relative à la vidéoprotection jointe en annexe et toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 2 OCT. 2023
et par publication en ligne le : - 2 OCT. 2023

Saint-Cyr-l'École,
le : - 2 OCT. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230927-2023-09-1-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2023